DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023 089

Objet: Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) / Financement pour l'année 2023

Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (60):

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER -Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA -Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE -Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20)

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHIEN - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART -Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE -Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL- Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_089-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023 089

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) / Financement pour l'année 2023

La BGE Hauts-de-France est une association loi 1901, actrice depuis plus de 20 années sur le territoire pour les sujets relatifs à la création d'entreprise mais aussi, sous un autre registre de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.

Elle contribue en moyenne à la création-reprise d'une cinquantaine d'entreprises par an sur le territoire de la CCFI.

Par ailleurs, BGE Hauts-de-France et la CCFI travaillent en étroite collaboration sur le territoire à travers la participation de la CCFI :

- aux actions jeunes réalisées par BGE au sein des lycées présents sur son territoire : interventions afin de présenter la collectivité, le territoire, participation aux jurys,
- au sein de ses formations à l'entreprenariat : participation aux jurys de fin de formation (avis sur le projet et sur la délivrance de la certification à l'entreprenariat...), présentation de l'espace de coworking de Méteren et des aides financières à la création d'entreprise,
- jury de sélection de la couveuse d'entreprises à l'essai.

BGE Hauts-de-France contribue également aux différentes réflexions menées sur le territoire à travers la participation aux différentes réunions et l'accompagnement à la création d'entreprise (apport technique).

En complément, il est proposé d'engager en 2023 :

- L'animation de la couveuse d'entreprises à l'essai (dispositif venant en amont de la pépinière et permettant aux porteurs de projets de tester leurs activités dans un cadre sécurisé tout en étant accompagnés). Cette étape sert essentiellement à confirmer la présence d'un marché ou non vis à vis de l'activité envisagée et ainsi limiter au maximum le taux d'échec à la création.
- La poursuite de l'opération de sensibilisation des habitants à la création d'entreprise à l'aide d'un bus itinérant (BG Bus). Le grand public est visé par cette action.
 - Outre d'ouvrir les perspectives à une population qui n'a pas connaissance des moyens à l'initiative d'une création d'entreprise, le BG Bus encourage la démarche de s'adresser à un organisme de conseil.
 - La session s'étale sur 10 demi-journées avec des lieux de stationnement déterminés à l'avance (en milieu urbain et rural). En 2023, cette opération est prévue du 4 au 09 septembre.

Considérant le pilier 1 du projet de territoire de la CCFI – territoire attractif pour les entreprises et l'innovation ;

Considérant l'orientation 3 du pilier 1 : accompagner le parcours résidentiel des entreprises

action 1.21 : mettre en place une stratégie d'accompagnement des entreprises ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_089-DE

Il vous est proposé:

- de fixer la participation de la CCFI à 41 640 € pour le plan d'actions 2023 (Incubatest : 30 000 € + BG Bus : 11 640 €),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et tous les documents y afférents,
- de verser la participation selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention ;
 - 50 % à échéance des actions.

Vote:

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 4 juillet 2023, Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance

Bernand DENIREMEN

Valentin BENLEVAL